

VI

ALSACE ET LORRAINE

MAISON CENTRALE DE ENISISHEIM. — Établissement affecté aux hommes. (Pages 288 à 309).

MAISON CENTRALE DE HAGUENAU. — Établissement affecté aux femmes et aux jeunes filles.
(Pages 310 à 313).

ÉTABLISSEMENT D'ÉDUCATION CORRECTIONNELLE DE HAGUENAU. — Établissement affecté aux
garçons. (Pages 314 à 322).

MAISONS D'ARRÊT ET DE CORRECTION, DE TRAVAIL ET PRISONS DE BAILLIAGE. (Pages 323 à 345).

MAISON CENTRALE

TABLEAU N° 1. — Mouvement d'entrée et de sortie des condamnés

ÉTABLISSEMENT

DE ENSISHEIM

pendant l'année 1921. (Population au 31 décembre 1921.)

AFFECTÉ AUX HOMMES

CATÉGORIES	POPULATION RESTANT au 31 déc. 1920.	ENTRÉS PENDANT L'ANNÉE 1921							ENTRÉS dans une autre CATÉGORIE			SORTIS PENDANT L'ANNÉE 1921						CHANGÉS de CATÉGORIE		POPULATION TOTALE au 31 déc. 1921 par catégorie.	JOURNÉES de DÉTENTION	POPULATION MOYENNE	NOMBRE de DÉTENUX que pouvait contenir l'établissement au 31 déc. 1921		
		VENANT			RÉINTÉGRÉS				TOTAL	par commutation de peine.	pour subir une autre peine.	par l'expiration de la peine, par grâce ou par libération conditionnelle.	TRANSFÉRÉS				ÉVADÉS pendant l'année.	DÉCÉDÉS	TOTAL					par commutation de peine.	pour subir une autre peine.
		du lieu de leur condamnation.	d'autres maisons centrales ou pénitenciers agricoles	des établissements de la Nouvelle-Calédonie ou de la Guyane.	après extraction de l'établissement.	après évacuation.	après révocation de la libération conditionnelle.	en Nouvelle-Calédonie, à la Guyane ou aux dépôts d'embarquement.					dans d'autres maisons centrales ou aux pénitenciers agricoles.	dans des prisons départementales.	dans des établissements hospitaliers.										
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	
Travaux forcés.....	46	29	»	»	»	»	»	75	»	»	2	»	»	»	»	»	»	2	5	1	67	15.469	56	538	
Détention.....	1	1	»	»	»	»	»	2	»	»	1	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	451	1		
Réclusion.....	161	26	»	»	4	»	»	195	3	1	31	»	6	6	2	»	1	46	1	»	148	42.684	155		
Emprisonnement.....	297	71	»	»	8	»	»	379	3	»	68	»	6	15	2	»	»	91	»	»	288	81.250	296		
TOTAUX.....	505	127	»	»	12	»	»	644	6	1	102	»	12	22	4	»	1	141	6	1	503	139.854	508	538	
TOTAUX GÉNÉRAUX..					139				7				141						7						

TABLEAU N° II. — Répartition de la population au 31 décembre 1921, d'après les parts attribuées aux condamnés sur le produit de leur travail selon la catégorie pénale à laquelle ils appartiennent.

CATÉGORIES PÉNALES	CONDAMNÉS RECEVANT							TOTAL PAR CATÉGORIE
	1 DIXIÈME	2 DIXIÈMES	3 DIXIÈMES	4 DIXIÈMES	5 DIXIÈMES	6 DIXIÈMES	PLUS DE 6 DIXIÈMES	
	1	2	3	4	5	6	7	
Travaux forcés.....	67	»	»	»	»	»	»	67
Détention.....	»	»	»	»	»	»	»	»
Réclusion.....	148	»	»	»	»	»	»	148
Emprisonnement.....	»	268	»	»	»	»	»	268
TOTAUX.....	215	268	»	»	»	»	»	503

TABLEAU N° III. — Répartition de la population par catégorie, au 31 décembre 1921, sous le rapport de l'instruction.

CATÉGORIES PÉNALES	ÉTAT AU MOMENT DE LEUR ENTRÉE DANS L'ÉTABLISSEMENT DES DÉTENUIS PRÉSENTS AU 31 DÉCEMBRE 1921						TOTAUX
	Illétrés.	Sachant lire.	Sachant lire et écrire.	Sachant lire, écrire et calculer.	Possédant l'instruction primaire complète.	Ayant une instruction supérieure à l'instruction primaire.	
	2	3	4	5	6	7	
Travaux forcés.....	1	2	14	34	13	3	67
Détention.....	»	»	»	»	»	»	»
Réclusion.....	2	23	36	67	15	5	148
Emprisonnement.....	2	18	57	161	50	»	288
TOTAUX.....	5	43	107	262	78	8	503

TABLEAU N° IV. — Mouvement de l'école et résultats de l'enseignement pendant l'année 1921. — Cours spéciaux. — Bibliothèques.

MOUVEMENT DE L'ÉCOLE. —																			
PRÉSENTS A L'ÉCOLE au 31 décembre 1920.				ADMIS A L'ÉCOLE pendant l'année 1921.				TOTALS des colonnes 1 à 8.	SORTIS DE L'ÉCOLE pendant l'année 1921.					RESTANT A L'ÉCOLE au 31 décembre 1921.					
1	2	3	4	5	6	7	8		10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Illettrés.	Sachant lire.	Sachant lire et écrire.	Sachant au moins lire, écrire et calculer.	Illettrés.	Sachant lire.	Sachant lire et écrire.	Sachant lire, écrire et calculer.		Illettrés.	Sachant lire.	Sachant lire, et écrire.	Sachant lire écrire et calculer.	Possédant une instruction primaire.	TOTALS des colonnes 10 à 14.	Illettrés.	Sachant lire.	Sachant lire et écrire.	Sachant au moins lire, écrire et calculer.	TOTALS des colonnes 16 à 19.
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	

NOTA. — Il n'a pas été fait de cours aux détenus en 1921.

de l'enseignement pendant l'année 1921. — Bibliothèques.

RÉSULTATS DE L'ENSEIGNEMENT																				
RÉSULTATS DE L'ENSEIGNEMENT PENDANT L'ANNÉE 1921																				
ILLETTRÉS ayant appris				SACHANT LIRE ayant appris				SACHANT LIRE ET ÉCRIRE ayant appris				SACHANT LIRE, ÉCRIRE ET CALCULER ayant appris				TOTALS	NOMBRE d'INDIVIDUS ayant suivi des cours spéciaux.		BIBLIOTHÈQUE	
21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36		37	38	39	40
à lire.	à lire et écrire.	à lire, à écrire et à calculer.	Demeurés illettrés.	ayant fait des progrès.	à écrire.	à écrire et à calculer.	n'ayant pas fait de progrès.	ayant fait des progrès.	ayant appris à calculer.	ayant reçu le complément de l'instruction primaire.	n'ayant pas fait de progrès.	ayant fait des progrès.	ayant reçu le complément de l'instruction primaire.	n'ayant pas fait de progrès.	»	de dessin.	de musique.	de volumes existant dans la bibliothèque	des mises en lecture.	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2.500	20.000	

TABLEAU N° V. — Renseignements relatifs aux grâces, commutations et réductions de peines, libérations conditionnelles, remise de l'interdiction de séjour et récom-

et réductions de peines, libérations conditionnelles, remise de l'interdiction de séjour et récompenses, pendant l'année 1921.

CATÉGORIES PÉNALES	REMISE ENTIERE du restant de la peine.	COMMUTATIONS					RÉDUCTIONS SUR LA PEINE				
		de la déportation en détention ou en emprisonnement.	des travaux forcés en réclusion.	des travaux forcés en emprisonnement.	de la réclusion en emprisonnement.	TOTAUX	de moins de un an.	de un an à 3 ans.	de plus de 3 ans et moins de 5 ans.	de 5 ans et plus.	TOTAUX
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Travaux forcés	»	»	3	2	»	5	»	»	»	2	2
Détention	1 (1)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Réclusion	1	»	»	»	1	1	»	»	»	»	»
Emprisonnement	21 (1)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
TOTAUX		»	3	2	1		»	»	»	2	
TOTAUX GÉNÉRAUX.	23		6	2	1	6			2		2

(1) Amnistiés.

LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES	REMISE DE LA RELÉGATION		REMISE DE L'INTERDICTION DE SÉJOUR.		TOTAL DES REMISES, COMMUTATIONS ET RÉDUCTIONS DE PEINES et des libérations conditionnelles, des remises de la relégation, de l'interdiction de séjour à titre spécial			RÉCOMPENSES		
	accessoirement à une autre grâce.	comme mesure spéciale.	accessoirement à une autre grâce.	comme mesure spéciale.	sur la proposition de l'Administration.	sur la demande des condamnés ou de leur famille.	TOTAUX	DIXIÈMES suppléments.	VIEILLEMENTS permanents.	TOTAUX
13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23
»	»	»	»	»	6	1	7	»	»	»
»	»	»	»	»	1	»	1	»	»	»
3	»	»	»	»	3	2	5	»	»	»
5	»	»	»	»	15	11	26	»	»	»
	»	»	»	»	25	14		»	»	
8	»	»	»	»	39		39	»	»	»

TABLEAU N° VII. — Mouvement de l'infirmerie.

CATEGORIES	PÉNALES	EFFECTIF DE L'INFIRMERIE AU 31 DÉCEMBRE 1920	ENTRÉES EN 1921	SORTIS EN 1921					EFFECTIF DE L'INFIRMERIE AU 31 DÉCEMBRE 1921	JOURNÉES D'INFIRMERIE	PROPORTION 0/0				
				TOTAL DES COLONNES 2 ET 3	GUÉRIS	TRANSFÉRÉS dans des établissements hospitaliers.	LIBÉRÉS	DÉCÉDÉS			TOTAL	des entrées à l'infirmerie, par jour, à la population moyenne de l'établissement.	des journées d'infirmerie aux journées de détention.	des décès au total de l'effectif de l'infirmerie au 31 déc. 1920 et des entrées de l'année.	des décès à la population moyenne de l'établissement.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Travaux forcés.	»	18	18	18	»	»	»	18	»	162					
Détention.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»					
Réclusion.....	6	77	83	73	3	1	1	78	5	2.077	0,18	4,35	0,35	0,19	21,60
Emprisonnement.	14	167	181	158	1	5	»	164	17	3.851					
TOTAUX...	20	262	282	249	4	6	1	260	22	6.090	»	»	»	»	»

TABLEAU N° VIII. — Malades admis à l'infirmerie, classés d'après la nature de la maladie, et malades décédés.

NATURE DES MALADIES	NOMBRE DES MALADES TRAITÉS			NOMBRE DES MALADIES suivant la forme.		DÉCÉDÉS
	Restant au 31 mars 1921.	Admis pendant l'année 1921.	Total.	Aiguë.	Chronique.	
1	2	3	4	5	6	7
Appareil circulatoire. { Maladies du cœur et du péricarde.....	»	2	2	»	2	»
{ Maladies des artères et des veines.....	»	»	»	»	»	»
{ Lymphangite.....	»	1	1	1	»	»
Appareil respiratoire. { Pneumonies, pleurésies, etc.....	»	»	»	»	»	»
{ Maladies des bronches et du larynx.....	3	8	11	4	4	»
{ Phtisie pulmonaire.....	4	12	16	10	2	»
{ Tuberculoses locales.....	»	»	»	»	»	»
{ Tuberculose généralisée.....	»	»	»	»	»	»
{ Angines.....	»	5	5	5	»	»
Appareil digestif et annexes { Indigestions et embarras gastriques.....	»	»	»	»	»	»
{ Gastrites, entérites, diarrhée, etc.....	1	47	48	40	7	»
{ Péritonites.....	»	»	»	»	»	»
{ Maladies du foie, des voies biliaires et de la rate.	»	2	2	2	»	»
Appareil génito-urinaire. { Maladies des voies urinaires.....	1	5	6	4	1	»
{ Maladies des organes génitaux.....	»	1	1	»	1	»
Appareil cérébro-spinal et nerveux. { Maladies du cerveau, de la moelle, des méninges.	»	2	2	2	»	»
{ Paralysies partielles.....	»	»	»	»	»	»
{ Paralysie générale.....	»	»	»	»	»	»
{ Névralgies.....	»	»	»	»	»	»
{ Névroses.....	»	»	»	»	»	»
{ Épilepsie.....	1	3	4	»	3	»
{ Folie.....	2	6	8	3	3	»
{ Idiotie.....	»	»	»	»	»	»
{ Accès délirant.....	»	»	»	»	»	»
Appareil des sens, de la peau et du tissu cellulaire. { Maladies des yeux.....	1	22	23	22	»	»
{ Maladies du nez, des oreilles et de la bouche..	»	8	8	6	2	»
{ Abscès, furoncles, ulcères.....	1	58	59	56	2	»
{ Erysipèles.....	1	1	2	1	»	»
{ Maladies diverses de la peau.....	»	7	7	6	1	»
Appareil locomoteur. { Rhumatismes.....	»	13	13	9	4	»
{ Rhumatismes articulaires.....	»	1	1	1	»	»
{ Arthrites, caries, nécroses, etc.....	»	»	»	»	»	»

TABLEAU N° X. — Industries exploitées. — Nombre de journées de travail. — Nombre moyen des travailleurs pendant l'année. — Nombre des travailleurs au 31 décembre 1921. — Produit de la main-d'œuvre. — Produit par journée de travail.

NOMENCLATURE des INDUSTRIES EXPLOITÉES 1	JOURNÉES DE TRAVAIL 2	NOMBRE MOYEN des TRAVAILLEURS pendant l'année.			NOMBRE des TRAVAILLEURS au 31 déc. 1921.			PRODUIT NET 9	GRATIFICATIONS 10	TOTAL des COLONNES 9 et 10 11	MOYENNE par JOURNÉE DE TRAVAIL				
		Ouvriers. 3	Apprentis. 4	TOTAL 5	Ouvriers. 6	Apprentis. 7	TOTAL 8				fr. c.	fr. c.	fr. c.	MOYENNE	
														du produit net. 12	des gratifications. 13
SERVICE DE L'ÉTABLISSEMENT															
Service général	16.768	55	»	55	84	»	84	21.263 85	53 50	21.317 35	1 26	»	1 27		
<i>Travaux d'entretien:</i>															
Bâtiments.....	3.965	13	»	13	17	»	17	7.317 97	113 »	7.430 97	1 83	0 03	1 86		
Literie.....	729	2	1	3	3	1	4	1.053 10	7 »	1.060 10	1 44	»	1 44		
Lingerie.....	12.086	36	3	39	38	3	41	16.831 55	122 15	16.953 70	1 39	0 01	1 40		
Cordonnerie.....	2.290	6	1	7	10	2	12	3.505 71	38 50	3.544 21	1 53	0 01	1 54		
<i>Travaux de neuf:</i>															
Imprimerie.....	4.229	11	2	13	10	3	13	7.077 23	115 »	7.192 23	1 67	0 02	1 69		
Tissage.....	2.806	8	2	10	10	1	11	4.328 51	27 »	4.355 51	1 54	»	1 54		
TOTAUX	42.893	131	9	140	172	10	182	61.377 92	476 15	61.854 07	1 43	0 01	1 44		
AUTRES TRAVAUX															
Cordonnerie.....(C)	19.799	58	6	64	82	6	88	56.229 58	1.709 50	57.939 08	2 84	0 08	2 92		
Menuiserie.....(C)	30.121	21	8	99	119	9	120	76.419 20	1.625 90	78.045 10	2 53	0 05	2 58		
Triage de coton.....(C)	2.772	9	»	9	21	»	21	5.790 64	»	5.790 64	2 08	»	2 08		
Vannerie.....(C)	13.445	39	5	44	55	5	60	28.526 66	354 »	28.880 66	2 12	0 02	2 14		
TOTAUX.....	66.137	197	19	216	269	20	289	166.966 68	3.689 40	170.655 48	2 52	0 05	2 58		
TOTAUX GÉNÉRAUX.....	109.030	328	28	356	441	30	471	228.344 »	4.165 55	232.509 55	2 09	0 03	2 12		
		356			471			232.509 55		2 12					

TABLEAU N° XI. — Récapitulation des produits de la main-d'œuvre pendant l'année 1921.

MONTANT DU PRODUIT DU TRAVAIL, GRATIFICATIONS COMPRISES	PORTION RESTANT ACQUISE au Trésor.			TOTAL
	sur les travaux exécutés pour le compte de particuliers.	sur les travaux exécutés en régie pour le compte de l'Etat.	TOTAL	
PÉCULE DES DÉTENUIS	Disponible.	1	fr. c.	21.934 55
	Réserve.	2	fr. c.	17.729 19
PORTION concedée aux entrepreneurs.	3	fr. c.	»	
	4	fr. c.	140.913 35	
PORTION RESTANT ACQUISE au Trésor.	sur les travaux exécutés pour le compte de particuliers.	5	fr. c.	51.982 46
	sur les travaux exécutés en régie pour le compte de l'Etat.	6	fr. c.	232.509 55
PÉCULE DES DÉTENUIS	Disponible.	7	fr. c.	0 16
	Réserve.	8	fr. c.	0 12
PORTION concedée aux entrepreneurs.	9	fr. c.	»	
	10	fr. c.	1 01	
PORTION RESTANT ACQUISE au Trésor.	sur les travaux exécutés pour le compte de particuliers.	11	fr. c.	0 37
	sur les travaux exécutés en régie pour le compte de l'Etat.	12	fr. c.	1 66

TABLEAU N° XII. — Accidents du travail pendant l'année 1921.

1	ACCIDENTS AYANT OCCASIONNÉ									NATIONALITÉS								20		
	UNE INCAPACITÉ absolue et permanente.		UNE INCAPACITÉ partielle et permanente.		UNE INCAPACITÉ temporaire.		LA MORT		MARIÉS, veufs ou divorcés.	11	CÉLIBATAIRES avec ascendants ou descendants	12	FRANÇAIS	ALLEMANDS	ANGLAIS	BELGES	ESPAGNOLS		ITALIENS	SUISSES
	TRAVAIL en régie.	TRAVAIL à l'entreprise	TRAVAIL en régie.	TRAVAIL à l'entreprise	TRAVAIL en régie.	TRAVAIL à l'entreprise	TRAVAIL en régie.	TRAVAIL à l'entreprise												
	2	3	4	5	6	7	8	9	10	13	14	15	16	17	18	19				
Accidents	»	»	»	1 (¹)	»	1 (²)	»	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»

(¹) Amputation de la main droite.

(²) Écrasement partiel de la main gauche.

TABLEAU N° XIII. — Résumé des comptes de pécule des condamnés pour l'année 1921.

SITUATION DU PÉCULE AU 31 DÉCEMBRE 1920			RECETTES DU PÉCULE DISPONIBLE								DÉPENSES DU PÉCULE DISPONIBLE											
AVOIR AU PÉCULE		DÉBIT au pécule disponible.	PRODUIT du travail.	SERVICE en qualité de prévôts, moniteurs, etc.	RECETTES étrangères au travail.	AVOIR des détenus venant d'autres maisons centrales ou réintégrés après extraction.	VIREMENTS du pécule de réserve.	TOTAL	A déduire: DÉBIT de détenus venant d'autres maisons ou réintégrés après extraction ou évasion.	TOTAL NET des recettes.	DÉPENSES faites volontairement par les condamnés pendant leur détention.	RETENUES pour bris, dégradations, fournitures.	PRÉLÈVEMENTS pour amendes et frais de justice.	PAYEMENTS aux libérés ou pour leur compte au moment de la sortie.	SOLDE de compte des détenus transférés ou extraits pour d'autres établissements.	SOLDE de compte des détenus décédés.	SOLDE de compte des détenus évadés.	TOTAL	A déduire: DÉBIT des libérés transférés, extraits, évadés.	TOTAL NET des dépenses.		
Disponible.	Réserve.																				1	2
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
15.393 46	26.209 37	»	21.934 55	275 85	2.543 32	6.099 85	1.066 85	31.740 42	»	31.740 42	27.394 18	722 03	»	4.551 63	48 11	61 56	»	32.777 51	»	32.777 51		

RECETTES DU PÉCULE RÉSERVE				DÉPENSES DU PÉCULE RÉSERVE			SITUATION DU PÉCULE					
PRODUIT du travail.	AVOIR des détenus venant d'autres maisons centrales ou réintégrés après extraction.	AVOIR des détenus réintégrés après évasion.	TOTAL	PAYEMENTS aux libérés ou pour leur compte au moment de la sortie.	SOLDE de compte des détenus décédés.	SOLDE de compte des détenus transférés ou extraits.	SOLDE de compte des détenus évadés.	VIREMENTS au profit du pécule disponible.	TOTAL	Disponible.	Réserve.	DÉBIT au pécule disponible.
22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
17.729 19	»	»	17.729 19	11.062 08	159 60	134 11	»	1.066 85	12.402 59	14.356 37	31.535 97	

TABLEAU N° XIV. — Dépenses des condamnés sur leur pécule.

DÉPENSES PERSONNELLES				TOTAL	SECOURS aux FAMILLES	RESTITUTIONS	RETRAITS sur fonds particuliers et autres dépenses exceptionnelles.	TOTAL GÉNÉRAL des dépenses des colonnes 5 à 8.
Pain.	Autres aliments.	Effets d'habillement et menus ustensiles.	Ports de lettres, frais d'actes notariés, dépenses diverses.					
1	2	3	4					
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
4.255 »	11.715 95	1.097 70	9.952 53	27.020 68	373 »	»	»	27.394 18

MOYENNE DES DÉPENSES PERSONNELLES par journée de détention.				ÉVALUATION DES VIVRES SUPPLÉMENTAIRES DONNÉS GRATUITEMENT						OBSERVATIONS
Pain et autres aliments.	Effets d'habillement et menus ustensiles.	Ports de lettres frais d'actes notariés, dépenses diverses.	TOTAL.	PAR L'ADMINISTRATION		PAR LES FABRICANTS		TOTAL des colonnes 14 à 17.	Par journée de détention.	
				Pain.	Autres aliments et boissons.	Pain.	Autres aliments et boissons.			
10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	20
0 11	0 01	0 07	0 19	566 49	511 67	»	»	1.078 16	0 01	

TABLEAU N° XV. — Renseignements sur les individus libérés ou graciés pendant l'année 1921.

CATEGORIES PENALES	NOMBRE D'INDIVIDUS LIBÉRÉS				TEMPS PASSÉ DANS LES MAISONS CENTRALES						CONDUITE				ANTÉCÉDENTS RÉCIDIVISTES	SITUATION LEGALE, soumis à l'INTERDICTION de séjour.	DESTINATION	TITRE DES LIBÉRÉS	MOYENS PRÉSUMÉS D'EXISTENCE après la libération des individus autres que les expulsés et les incorporés ou les malades.								SITUATION PÉCUNIAIRE													
	2	3	4	TOTAL	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15					16	17	18	19	AGE																	
																							AGE								SITUATION PÉCUNIAIRE									
1	Par expiration de la peine.	Par grâce ou amnistie.	Par libération conditionnelle.	TOTAL	1 an et moins.	Plus de 1 à 2 ans.	Plus de 2 à 3 ans.	Plus de 3 à 4 ans.	Plus de 4 à 5 ans.	Plus de 5 ans.	Bonne.	Médiocre.	Mauvaise.	Ayant encouru de nouvelles condamnations pendant leur captivité.	ÉTAT DE LIBÉRATION	Dirigés sur leur ancien domicile sur leur demande.	Sur leur demande.	Par ordre.	Paraissant avoir des ressources personnelles.	En état de travailler.	N'ayant pas de travail assuré.	Hors d'état de travailler.	Remis à une société de patronage.	De 16 à 20 ans.	Plus de 20 à 25 ans.	Plus de 25 à 30 ans.	Plus de 30 à 40 ans.	Plus de 40 à 50 ans.	Plus de 50 à 60 ans.	Plus de 60 à 70 ans.	Plus de 70 ans.	De 20 à 60 fr.	De plus de 60 à 100 fr.	De plus de 100 fr.	Ayant reçu à leur résidence, mais ayant pourvu sur leur pécule à leurs frais d'habillement et de ronte.	Ayant reçu des secours de l'État à leur sortie.				
Travaux forcés.....	2	»	»	2	»	2	»	»	»	»	2	»	»	»	2	2	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Détention.....	»	1	»	1	»	»	1	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Réclusion.....	27	1	3	31	»	14	8	2	4	3	18	9	4	»	26	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Emprisonnement.....	42	21	5	68	9	53	5	1	»	»	35	18	14	1	64	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
TOTAUX.....	74	23	8	102	9	69	14	3	4	3	56	27	18	1	92	3	5	2																						
	102				102						102										94									102										

TABEAU N° XVI. — Etat de l'instruction des libérés.

TOTAL	POSSÉDANT à leur entrée l'instruction primaire ou une instruction supérieure.		SACHANT LIRE à leur entrée.		SACHANT LIRE ET ECHIRE à leur entrée.		SACHANT LIRE A LEUR ENTRÉE		ILLETTRÉS A LEUR ENTRÉE						
	Ayant fait des progrès.	N'ayant pas fait de progrès.	ayant acquis l'instruction primaire complète.	n'ayant pas fait de progrès.	ayant acquis l'instruction primaire complète.	ayant appris à calculer.	n'ayant pas fait de progrès.	ayant acquis l'instruction primaire complète.	à lire, à écrire et à calculer.	à lire et à écrire.	à lire.				
17	15	16	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1
102	9	9	62	29	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1

TABEAU N° XVII. — Répartition des journées de détention, suivant l'état d'occupation, de chômage, de repos, de maladie et de punition, pendant l'année 1921.

JOURNÉES DE TRAVAIL		JOURNÉES de chômage de faute de travail.	JOURNÉES de condamnés à la détention n'ayant pas accepté le travail.	JOURNÉES DE REPOS				JOURNÉES DE MALADIE	JOURNÉES DE CELLULE		JOURNÉES de salle de discipline.	TOTAL
En commun.	A l'isolement.			Infirmes, vieillards, arrivants et libérés.	JOURS fériés.	Par prescription médicale.	Par suite de mauvais temps, de réparation à l'outillage, etc..		Observation, à l'isolement, sans travail.	Par punition disciplinaire sans travail.		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
108.970	60	8	»	328	20.910	8	»	6.090	»	3.482	»	139.854
109.030	8	»	»	21.244	»	»	»	6.090	3.482	»	»	139.854

TABEAU N° XVIII. — Répartition de la population au 31 décembre 1921, suivant l'état d'occupation ou de chômage, de repos, de maladie et de punition.

TRAVAILLANT		Au chômage de faute de travail.	CONDAMNÉS à la détention n'ayant pas accepté le travail.	AU REPOS			A l'infirmerie.	EN CELLULE SANS TRAVAIL		A la salle de discipline.	TOTAL
En commun.	A l'isolement.			Infirmes, vieillards, arrivants et libérés.	Par prescription médicale.	Par suite de mauvais temps, de réparation à l'outillage, etc..		Observation, isolement.	Par punition ou mesure disciplinaire.		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
471	»	»	»	»	»	»	22	»	10	»	503
471	»	»	»	»	»	»	22	10	»	»	503

MAISON CENTRALE
TABLEAU N° I. — Mouvement d'entrée et
ÉTABLISSEMENT AFFECTÉ AUX

POPULATION au 31 décembre 1920.	ENTRÉES PENDANT L'ANNÉE 1921												POPULATION au 31 décembre 1921.	JOURNÉES de DÉTENTION												
	VENANT			en exécution de la loi du 28 juin 1894 (Pupilles de l'Assis- tance publique).	RÉINTÉGRÉS			TOTAL des ENTRÉES	par expira- tion de la peine.	par grâce.	par libéra- tion condi- tionnelle															
	de l'état de liberté.	d'autres prisons et autres lieux de détention.	par voie de correction paternelle.		après évasion.	après transfèrement						après révo- ca- tion de la libé- ra- tion condi- tionnelle														
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27
130	»	80	»	»	»	1	»	»	81	70	2	3	»	»	5	5	12	1	1	»	»	»	»	99	112	35.071

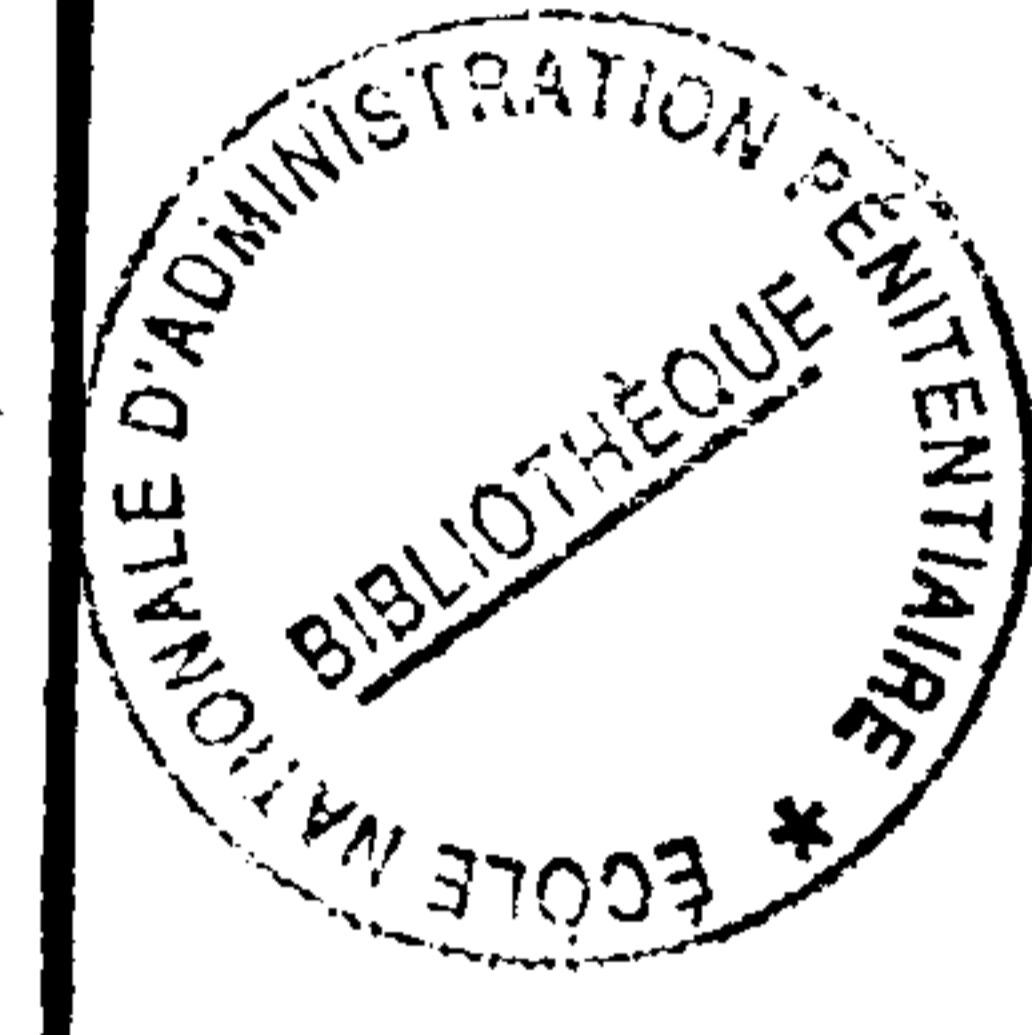
DE HAGUENAU
de sortie. — Effectif au 31 décembre 1921.
FEMMES ET AUX JEUNES FILLES

SORTIES PENDANT L'ANNÉE 1921																								
par acquitte- ment ou ordon- nance de son lieu.	par sursis (loi du 26 mars 1891).	par ordre adminis- tratif.	TRANSFÉRÉS				HYADRES	DÉCÈ- DÉES dans les prisons.	CONDAMNÉS à mort.		TOTAL des SORTIES	POPULATION au 31 décembre 1921.	JOURNÉES de DÉTENTION											
			dans les maisons centrales ou dans les établisse- ments d'éduca- tion correc- tionnelle.	dans d'autres prisons départé- mentales	dans les hôpitaux	dans les asiles d'aliénés			COMMUNÉS et transférés à leur destination pénale	exécutés														
14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27											
»	»	5	5	12	1	1	»	»	»	»	99	112	35.071											

TABLEAU N° II. — Répartition de la population incarcérée pendant l'année, d'après la situation légale. — Population moyenne.

CONDAMNÉS DÉFINITIVEMENT						INTERNÉES				TOTAL GÉNÉRAL	POPULATION MOYENNE	NOMBRE DE DÉTENUES que peut contenir l'établissement.	
A L'EMPRISONNEMENT						pour DETTES enVERS des parti-culiers.	par MESURE adminis-trative.	Pupilles venant de l'assistance publique ou pour correction paternelle.	TOTAL des CONDAMNÉS défen-tivement.				pour DETTES enVERS l'État.
pour un mois et au dessous	pour plus de deux mois jusqu'à trois.	pour plus de trois mois jusqu'à un an.	pour plus de un an et un jour.	pour plus d'un an autorisées exception-nellement à y subir leur peine.	Pupilles condamnées à un emprison-nement de six mois et au dessous					Pupilles jugées attendant leur trans-ferement.	10	11	
4	7	73	96	6	7	8	8	21	21	13	214	97	500

TABLEAU N° III. — Industries exercées. — Produit du travail pendant l'année 1921.

INDUSTRIES	JOURNÉES de TRAVAIL	NOMBRE MOYEN des TRAVAILLEUSES	PRODUIT TOTAL du TRAVAIL	PRODUIT par journée de TRAVAIL	OBSERVATIONS
1	2	3	4 fr. c.	5 fr. c.	6
Service intérieur et régie...	11.175	36	17.693 14	1 58	
Bonneterie, bas, chaussettes et tricotage de bas.....	4.251	14	8.121 96	1 91	
Couture	6.043	20	9.041 14	1 50	
Cannage, rempaillage, etc....	2.809	9	3.764 22	1 34	
Travaux divers	1.668	5	3.463 14	2 08	
TOTAUX.....	25.946	84	42.083 60	1 62	

ÉTABLISSEMENT D'ÉDUCATION CORRECTIONNELLE DE HAGUENAU
TABLEAU N° I - Mouvement d'entrée et de sortie pendant l'année 1921. - Effectif au 31 décembre 1921.
ÉTABLISSEMENT AFFECTÉ AUX GARÇONS

CATÉGORIES	POPULATION au 31 déc. 1920.	ENTRÉES								TOTAL des colonnes 2 à 8.
		en vertu de l'article 2 de la loi du 28 juin 1904.	VENANT des prisons du département où ils ont été jugés.		par TRANSFÈREMENT d'un autre établissement d'éducation correctionnelle.		REINTÉGRÉS			
			Mineurs de moins de 16 ans.	Mineurs de 16 à 18 ans.	public.	privé.	après la mise en liberté provisoire.	après séjour dans un établissement hospitalier.	après évasion ou extraction.	
1	2	3	3 bis	4	5	6	7	8	9	
Placés sous la tutelle de l'Administration en vertu de l'art. 66 (C. P.).....	212	7	16	62	8	25	2	24	144	
Confiés à l'Administration en vertu de l'art. 2 de la loi du 28 juin 1904.....	1	»	»	»	»	»	»	»	1	
Condamnés à l'emprisonnement par application des articles 67 et 69. (Pour 2 ans et moins.. Pour plus de 2 ans.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Internés par correction paternelle.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
TOTAUX.....	213	7	16	62	8	25	2	24	144	

ÉTABLISSEMENT D'ÉDUCATION CORRECTIONNELLE DE HAGUENAU
TABLEAU N° I - Mouvement d'entrée et de sortie pendant l'année 1921. - Effectif au 31 décembre 1921.
ÉTABLISSEMENT AFFECTÉ AUX GARÇONS

CATÉGORIES	POPULATION au 31 déc. 1920.	SORTIES										TOTAL de la population par catégorie au 31 décembre 1921.	TOTAL de la population de l'établissement au 31 déc. 1921.	JOURNÉES de PRÉSENCE	POPULATION MOYENNE	NOMBRE de pupilles que peut contenir la colonie.	
		LIBÉRÉS			par évasion	par décès, accidents, suicide.	TRANSFÉRÉS										TOTAL des colonnes 10 à 19.
		par expiration du temps de la correction.	à titre provisoire par décision ministérielle.	par grâce, incorporation d'office ou engagement militaire avant l'expiration de la peine.			dans une maison centrale.	dans une prison départementale.	dans un autre établissement d'éducation correctionnelle.	dans un établissement hospitalier.							
10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25		
Placés sous la tutelle de l'Administration en vertu de l'art. 66 (C. P.).....	212	5	43	17	14	»	»	4	3	»	3	89	267	267	57.434	157	300
Confiés à l'Administration en vertu de l'art. 2 de la loi du 28 juin 1904.....	1	»	1	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»				
Condamnés à l'emprisonnement par application des articles 67 et 69. (Pour 2 ans et moins.. Pour plus de 2 ans.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»				
	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»				
Internés par correction paternelle.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»				
TOTAUX.....	213	5	43	18	14	»	»	4	3	»	3	90	267	»	57.434	157	300

TABLEAU N° II. - Répartition de la population au 31 décembre 1921, d'après la durée de la peine ou de la correction.

PLACÉS SOUS LA TUTELLE DE L'ADMINISTRATION (ARTICLE 66 DU CODE PÉNAL)								CONFISÉS à l'Administration en vertu de l'art. 2 de la loi du 28 juin 1904.	CONDAMNÉS (ARTICLE 67)			A L'EMPRISONNEMENT (ARTICLE 69 DU CODE PÉNAL)						TOTAL PAR CATÉGORIE			OBSERVATIONS
Pour moins de 1 an.	Pour 1 à 2 ans.	Pour 2 à 4 ans.	Pour 4 à 6 ans.	Pour 6 à 8 ans.	Pour 8 à 10 ans.	Pour 10 à 12 ans.	Pour 12 à 14 ans.		Pour moins de 1 an.	Pour 1 an.	Pour 1 à 2 ans.	Pour 2 à 4 ans.	Pour 4 à 6 ans.	Pour 6 à 8 ans.	Pour 8 à 10 ans.	Pour 10 à 12 ans.	Pour plus de 12 ans.	Aquitte (Article 66 du Code pénal).	LOI du 28 juin 1904.	CONDAMNÉS (Art. 67 et 69 du Code pénal.)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
1	8	71	73	47	45	19	3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	267	»	»	»
267								»	»			»						267			»

TABLEAU N° III. — Mouvement de l'école et résultats de l'enseignement pendant l'année 1921. — Cours spéciaux. — Bibliothèque.

MOUVEMENT DE L'ÉCOLE. —																			
PRÉSENTS A L'ÉCOLE au 31 décembre 1920.				ADMIS A L'ÉCOLE pendant l'année 1921.				TOTAL des colonnes 1 à 8.	SORTIS DE L'ÉCOLE pendant l'année 1921.					RESTANT A L'ÉCOLE au 31 décembre 1921.					
1	2	3	4	5	6	7	8		10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
4	3	8	198	6	2	3	91	315	»	5	4	34	5	48	10	»	7	250	267
213				102					48					267					

RÉSULTATS DE L'ENSEIGNEMENT

RÉSULTATS DE L'ENSEIGNEMENT PENDANT L'ANNÉE 1921																						
21	ILLETTRÉS ayant appris				SACHANT LIRE ayant appris				SACHANT LIRE ET ÉCRIRE				SACHANT LIRE, ÉCRIRE ET CALCULER				36	37	38	39	40	
	à lire.	à lire et à écrire.	à lire, à écrire et à calculer.	n'ayant pas fait de progrès.	ayant fait des progrès.	à écrire.	à écrire et à calculer.	n'ayant pas fait de progrès.	ayant fait des progrès.	ayant appris à calculer.	ayant reçu le complément de l'instruction primaire.	n'ayant pas fait de progrès.	ayant fait des progrès.	ayant reçu le complément de l'instruction primaire.	TOTAL des colonnes 21 à 35.	de dessin.						de musique.
»	4	6	»	»	4	1	»	»	5	6	»	61	210	18	315	»	38	2	1.250	1.850		
	10				5				11				289					38				

TABLEAU N° IV. — État moral et disciplinaire pendant l'année 1921.

RÉCOMPENSES								NATURE DE			
GRACES et engagements militaires avant l'expiration de la peine.	MISES en liberté provisoire.	LIVRETS de caisse d'épargne.	Instruments et livres d'honneur.	RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES	RÉCOMPENSES HONORIFIQUES	AUTRES RÉCOMPENSES	TOTAL	VOLS	IMMORALITÉ	VOIES de fait.	PARESSE
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
3	43	24	»	1.836	»	»	»	3	4	11	4

INFRACTIONS			ÉVASIONS		PUNITIONS DISCIPLINAIRES				23	CONDAMNÉS PAR LES TRIBUNAUX pendant	
INSUBORDINATION	AUTRES infractions.	TOTAL	TENTÉS	CONSONNÉS	CACHOT ou cellule.	AUTRES punitions disciplinaires.	RÉPRIANDES	TOTAL		la détention.	l'évasion de l'établissement.
13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	24	25
40	38	104	18	33	14	25	5	19	104	4	»

TABLEAU N° V. — Etat sanitaire pendant l'année.

	1	2	3	4	5	6	7	8
PHTISIE PULMONAIRE	Malades.	1	2					
	Décédés.	2						
SCROFULÈS	Malades.	3	2					
	Décédés.	4						
FIÈVRE TYPHOÏDE	Malades.	5						
	Décédés.	6						
MÉNINGITE	Malades.	7						
	Décédés.	8						
MALADIES DES VOIES DIGESTIVES	Malades.	9	24					
	Décédés.	10						
AUTRES MALADIES	Malades.	11	99					
	Décédés.	12						
TOTAUX	Malades.	13	130					
	Décédés.	14						
SUICIDES		15						
MORTS ACCIDENTELLES		16						
CAS D'ALIMENTATION constatés pendant l'année sur des jeunes pupilles.	ayant donné antérieurement des signes d'alléation.	17						
	n'ayant pas donné antérieurement des signes d'alléation.	18						
CAS d'épilepsie constatés pendant l'année.		19	1					
NOMBRE des journées d'indigence.		20	1.160					
PROPORTION p. 100 des décès.		21						
NOMBRE de jeunes pupilles transférés à l'hôpital.		22	2					
JOURNÉES de traitement à l'hôpital.		23						
NOMBRE de décès à l'hôpital.		24						

TABLEAU N° VI. — Renseignements sur le travail pendant l'année.

NATURE DES TRAVAUX	NOMBRE D'ENFANTS occupés au 31 décembre 1921.			NOMBRE DE JOURNÉES de travail pendant l'année 1921.			OBSERVATIONS
	dans l'établissement ou ses annexes.	à titre de louage d'ouvrage chez des particuliers.	TOTAL	dans l'établissement ou ses annexes.	à titre de louage d'ouvrage chez des particuliers.	TOTAL	
1	2	3	4	5	6	7	8
ÉTABLISSEMENT PUBLIC							
<i>Services économiques.</i>							
Boulangers.....	3	»	3	664	»	664	
Cuisiniers.....	3	»	3	624	»	624	
Travaux divers.....	4	»	4	889	»	889	
<i>Services agricoles.</i>							
Charretiers.....	10	»	10	2.320	»	2.320	
Jardiniers.....	17	»	17	3.515	»	3.515	
Porcherie.....	6	»	6	1.392	»	1.392	
Travaux agricoles.....	96	»	96	21.068	»	21.068	
Vacherie.....	8	»	8	1.856	»	1.856	
<i>Travaux industriels.</i>							
Ajusteurs, mécaniciens, serruriers.....	9	»	9	1.769	»	1.769	
Confection et réparation de linge et vêtements.....	11	»	11	2.461	»	2.461	
Cordonniers.....	21	»	21	4.872	»	4.872	
Maçons.....	3	»	3	696	»	696	
Menuisiers.....	14	»	14	3.248	»	3.248	
Relieurs.....	5	»	5	1.460	»	1.460	
Sabotiers.....	2	»	2	464	»	464	
TOTAUX.....	212	»	212	47.298	»	47.298	
Inoccupés.....							
			9				
			35				
			11				
TOTAL GÉNÉRAL.....			267				

TABLEAU N° VII. — Accidents du travail pendant l'année 1921.

ACCIDENTS AYANT OCCASIONNÉ							
UNE INCAPACITÉ absolue et permanente.	UNE INCAPACITÉ partielle et permanente.	UNE INCAPACITÉ temporaire.	LA MORT			FRANÇAIS	ALLEMANDS
			NOMBRE	Ayant DES ASCENDANTS	Sans ASCENDANTS		
1	2	3	4	5	6	7	8
»	»	»	»	»	»	»	»

NATIONALITÉS					OBSERVATIONS
ANGLAIS	BELGES	ESPAGNOLS	ITALIENS	SUISSES	
9	10	11	12	13	14
»	»	»	»	»	

TABLEAU N° VIII. — Renseignements sur les jeunes pupilles libérés pendant l'année.
(Les enfants qui étaient confiés à l'Administration par l'Assistance publique (Loi du 28 juin 1904), ne doivent pas figurer dans ce tableau.)

CAUSES DE LA SORTIE	NOMBRE TOTAL des jeunes internés libérés pendant l'année.		ÂGÉS					Récidivistes à leur entrée.	INSTRUCTION RELIGIEUSE	
	Par expiration du temps fixé par le jugement ou l'arrêt.	Par grâce, engagement militaire ou mise en liberté provisoire.	de 12 ans et au dessous.	de plus de 12 à 16 ans.	de plus de 16 à 18 ans.	de plus de 18 à 20 ans.	de plus de 20 ans.		Ayant fait leur première communion.	N'ayant pas fait leur première communion.
1	2	3	4	5	7	8	9	10	11	
Expiration du temps fixé par le jugement ou l'arrêt.....	5	»	»	»	1	3	1	»	5	»
Libération anticipée.....	»	61	»	15	13	24	9	1	61	»
TOTAL.....	5	61	»	15	14	27	10	1	66	»
TOTAUX GÉNÉRAUX.....	66	66	66	66	66	66	66	66	66	66

INSTRUCTION PROFESSIONNELLE				RESULTATS de l'instruction professionnelle.					RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU PLACEMENT									
Ayant appris un métier dans l'établissement.				N'étant pas en état de gagner leur vie.					Restés dans l'établissement.	Retrés dans leurs familles.	Confiés à des sociétés de patronage ou à des institutions d'assistance.	Engagés militaires et appelés sous les drapeaux.	Placés par les soins du Directeur.	Ayant reçu des habillments à leur sortie.	Évaluation du montant des frais d'habillement.	Ayant reçu des secours de route.	Montant des sommes données pour secours de route.	Montant du pécule au moment de la libération.
Agricole.	Industriel.	Une autre profession.	Aucune profession.	Étant en état de gagner leur vie.	par suite d'infirmités ou de mauvaise santé.	par défaut d'instruction professionnelle.	par défaut d'intelligence.	25										
12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	
4	1	»	»	5	»	»	»	»	5	»	»	»	3	334 14	»	»	1.012 52	
13	41	3	4	61	»	»	»	»	20	»	11	30	31	3.449 45	»	»	1.615 60	
17	12	3	4	66	»	»	»	»	25	»	11	30	34	3.783 59	»	»	2.628 12	
66	66	66	66	66	66	66	66	66	66	66	66	66	66	66	66	66	66	

TABLEAU N° IX. — Etat de l'instruction des libérés.

CATEGORIES	ILLETTRÉS A LEUR ENTRÉE				SACHANT LIRE A LEUR ENTRÉE				SACHANT LIRE et écrire à leur entrée.			SACHANT LIRE, écrire et calculer à leur entrée.			POSSEDANT leur entrée l'instruction primaire ou une instruction plus élevée.		TOTAL
	à lire.	à lire et à écrire.	à lire, à écrire et à calculer.	Ayant acquis l'instruction primaire complète.	Demeurés illettrés.	à écrire.	à écrire et à calculer.	Ayant acquis l'instruction primaire complète.	N'ayant pas fait de progrès.	Ayant appris à calculer.	Ayant acquis l'instruction primaire complète.	N'ayant pas fait de progrès.	Ayant fait des progrès.	N'ayant pas fait de progrès.	Ayant fait des progrès.		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
Libérés par expiration du temps fixé par le jugement ou l'arrêt.....	»	2	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	2	»	»	»	5
Libérés par anticipation....	1	2	»	»	»	»	15	»	»	29	»	»	14	»	»	»	61
TOTAUX.....	1	4	»	»	»	»	15	»	»	30	»	»	16	»	»	»	66

MAISONS D'ARRÊT ET DE CORRECTION, DE TRAVAIL
ET PRISONS DE BAILLIAGE

MAISONS D'ARRÊT ET DE CORRECTION DE TRAVAIL ET PRISONS DE BAILLIAGE

TABLEAU N° I. — Mouvement d'entrée et de sortie. — Hommes et jeunes garçons. — Effectif au 31 décembre 1921.

DÉPARTEMENTS	VILLES ou sont situées les prisons.	POPULA- TION au 31 déc. 1920.	ENTRÉES PENDANT L'ANNÉE 1921										SORTIES PENDANT L'ANNÉE 1921										POPULA- TION au 31 déc. 1921.	JOURNÉES de déten- tion par prison.	TOTAL des journées de déten- tion des pri- sons du département.						
			VENANT		Par voie de correction patronnelle.	En exécution de la loi du 28 juin 1894. (Pupilles de l'Assistance publique)	REINTÉGRÉS			TOTAL DES ENTRÉES	Par expiration de la peine.	Par grâce.	Par libération conditionnelle.	Par acquittement ou ordonnance de non-lieu.	Par sursis (Loi du 26 mars 1891).	Par ordre administratif.	TRANSFÉRÉS									ÉVADÉS	DÉCÉDÉS DANS LES PRISONS	CONDAMNÉS A MORT		TOTAL DES SORTIES	
			de l'état de liberté.	d'autres prisons et autres lieux de déten-tion.			après évasion.	après transfèrement dans un hôpital.	dans un asile d'aliénés.								après révocation de la libération conditionnelle.	dans les maisons centrales ou dans les établissements d'éducation correctionnelle	dans d'autres prisons départementales.	dans les dépôts de forçats.	dans les dépôts d'embarquement pour les lieux de relégation.	dans les hôpitaux.						dans les asiles d'aliénés.	commués et transférés à leur destination pénale.		exécutés.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32
MOSELLE	Phalsbourg (travail)..	198	26	202	»	»	1	»	»	»	229	190	8	3	»	»	7	1	41	»	»	1	»	2	1	»	»	254	173	47.340	
	Metz.....	246	560	468	»	»	»	2	»	»	1.030	578	8	3	170	57	»	59	211	»	»	4	»	2	»	2	1	1.095	181	56.894	
	Sarreguemines.....	73	146	334	»	»	1	1	1	»	483	163	»	1	152	33	»	15	121	»	»	1	5	1	»	»	»	492	64	18.269	
	Prisons de bailliage..	1	801	»	»	»	»	»	»	»	801	802	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	802	»	1.054	
BAS-RHIN	Strasbourg { correct..	203	124	312	»	»	»	»	»	»	436	415	»	7	»	»	»	17	5	»	»	1	»	»	4	»	»	449	190	56.631	
		arrêt....	111	854	35	»	»	»	»	»	»	889	250	»	»	184	213	2	44	183	»	»	»	6	»	1	2	2	887	113	34.416
	Saverne.....	62	163	10	»	»	1	»	»	»	174	103	»	2	47	13	2	11	22	»	»	»	»	3	»	»	»	203	33	11.807	
	Prisons de bailliage..	2	519	4	»	»	»	»	»	»	523	458	»	»	9	»	3	»	54	»	»	»	»	»	»	»	»	524	1	1.568	
	Colmar.....	116	377	136	»	»	»	»	5	»	518	270	1	2	69	38	»	53	89	»	»	»	5	»	1	»	»	528	106	27.205	
HAUT-RHIN	Mulhouse.....	249	618	61	»	»	»	»	3	»	682	488	»	6	83	77	»	20	81	»	»	»	5	»	1	»	»	761	170	53.692	
	Prisons de bailliage..	10	242	»	»	»	»	»	»	»	242	208	»	»	43	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	252	»	864	
	TOTAUX.....	1.271	4.430	1.562	»	»	3	3	9	»	6.007	3.925	17	»	757	431	15	220	807	»	»	7	21	8	8	4	3	6.247	1.031	309.740	309.740

TABLEAU N° 1^{er}. — Mouvement d'entrée et de sortie.

DÉPARTEMENTS	VILLES où sont situées les prisons.	POPULA- TION au 31 déc. 1920.	ENTRÉES PENDANT L'ANNÉE 1921								TOTAL DES ENTRÉES
			VENANT		Par voie de correction paternelle.	En exécution de la loi du 28 juin 1894. (Pupilles de l'Assistance publique)	REINTÉGRÉES				
			de l'état de liberté.	d'autres prisons et autres lieux de détention			après évasion.	après transfèrement dans un hôpital.	dans un asile d'aliénés.	après révoation de la libération conditionnelle.	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
MOSELLE.....	Metz.....	34	147	65	»	»	»	»	»	»	212
	Sarreguemines.....	4	45	48	»	»	»	»	»	»	96
	Prisons de bailliage.....	»	102	»	»	»	»	»	»	»	102
BAS-RHIN.....	Strasbourg. { correction..... arrêt.....	26	449	57	»	»	»	»	»	»	503
		»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Saverne.....	12	25	10	»	»	»	»	»	»	37
	Prisons de bailliage.....	2	52	»	»	»	»	»	»	»	54
HAUT-RHIN.....	Colmar.....	17	51	14	»	»	»	»	»	»	65
	Mulhouse.....	23	133	7	»	»	»	»	1	»	141
	Prisons de bailliage.....	1	29	»	»	»	»	»	»	»	29
TOTAUX.....		119	1.033	201	»	»	»	»	1	»	1.235

Femmes et jeunes filles. — Effectif au 31 décembre 1921.

SORTIES PENDANT L'ANNÉE 1921																											POPULA- TION au 31 déc. 1921.	JOURNÉES de déten- tion. par prison.	TOTAL des journées de déten- tion des pri- sons du département.
Par expira- tion de la peine.	Par grâce.	Par libération conditionnelle.	Par acquittement ou ordonnance de non-lieu.	Par sursis (Loi du 26 mars 1891).	Par ordre administratif.	TRANSFÉRÉES					ÉVADÉES	DÉCÉDÉS DANS LES PRISONS	CONDAMNÉES À MORT		TOTAL DES SORTIES	28	29	30											
						dans les maisons centrales ou dans les établissements d'éducation correctionnelle.	dans d'autres prisons départementales.	dans les hôpitaux.	dans les asiles d'aliénés.	commuées et transférées à leur destination pénale.			exécutées.	25					26	27									
13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30												
126	»	»	32	11	»	31	24	»	»	»	»	»	»	226	20	7.873	10.609												
22	»	2	38	7	»	1	19	»	»	»	»	»	»	87	10	2.588													
102	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	102	»	148													
383	»	»	40	24	»	41	14	»	»	»	»	»	»	502	30	7.917	9.717												
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		»											
14	»	»	14	6	»	»	6	»	»	»	»	»	»	40	7	1.675													
17	»	»	1	»	2	»	34	»	»	»	»	»	»	54	»	125	7.280												
43	»	»	14	8	»	7	3	»	»	»	»	»	»	75	7	2.152													
85	»	»	21	7	»	4	21	»	2	»	»	»	»	140	24	5.083													
29	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	30	»	45													
821	»	2	161	63	2	84	121	»	2	»	»	»	»	1.256	98	27.606	27.606												

TABLEAU N° II. — Répartition de la population incarcérée pendant l'année,

DÉPARTEMENTS	PRÉVENUS ADULTES.				PUPILLES PRÉVENUS				TOTAL		attendant leur envoi à leur destination légale.	
	PRÉVENUS et ACCUSÉS		CONDAMNÉS qui ont fait appel ou sont en pourvoi.		PRÉVENUS et ACCUSÉS		CONDAMNÉS qui ont fait appel ou sont en pourvoi.		des PRÉVENUS		Hommes.	Femmes.
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
MOSELLE.....	1.856	285	1	»	82	31	»	»	1.939	316	»	»
BAS-RHIN.....	1.073	213	»	»	90	8	»	»	1.163	221	20	41
HAUT-RHIN.....	691	96	»	»	53	10	»	»	744	106	»	»
TOTAUX.....	3.620	594	1	»	225	49	»	»	3.846	643	20	41
TOTAUX GÉNÉREAUX.	4.214		1		274		»		4.489		61	

d'après la situation légale. — Populations moyennes et maxima.

à l'emprisonnement de simple police.	CONDAMNÉS DÉFINITIVEMENT (Suite au verso.)													
	A L'EMPRISONNEMENT CORRECTIONNEL													
	pour un mois et au dessous.		pour plus d'un mois jusqu'à deux.		pour plus de deux mois jusqu'à trois.		pour plus de trois mois jusqu'à un an.		pour un an et un jour par application de la loi du 5 juin 1875.		pour plus d'un an autorisés exceptionnellement à y subir leur peine.		pour une durée quelconque et à la rélegation.	
Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	
14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28
16	67	98	12	52	2	42	1	314	9	»	»	71	»	11
108	276	284	26	152	31	102	18	258	9	9	»	144	»	»
27	38	179	32	32	3	112	6	237	35	35	2	66	2	2
151	381	561	70	236	36	256	25	809	53	44	2	281	2	13
532		631		272		281		862		46		283		13

DÉPARTEMENTS	CONDAMNÉS DÉFINITIVEMENT (Suite.)				TOTAL des condamnés définitivement.		INTERNÉS					
	Pupilles condamnés à un emprisonnement de six mois et au dessous.		Pupilles jugés attendant leur transfèrement.				pour dettes envers l'État.		pour dettes envers des particuliers.		par mesure administrative.	
	Garçons. 29	Filles. 30	Garçons. 31	Filles. 32	Hommes. 33	Femmes. 34	Hommes. 35	Femmes. 36	Hommes. 37	Femmes. 38	Hommes. 39	Femmes. 40
1 bis												
MOSELLE.....	7	2	»	»	611	93	67	7	»	»	46	»
BAS-RHIN.....	3	»	2	»	1.082	401	47	7	»	»	15	2
HAUT-RHIN.....	11	»	6	4	707	122	42	5	»	»	1	2
TOTAUX.....	21	2	8	4	2.400	616	156	19	»	»	62	4
TOTAUX GÉNÉRAUX..	23		12		3.016		175		»		66	

DÉPARTEMENTS	pupilles venant de l'Assistance publique ou pour correction paternelle.		PASSAGERS CIVILS		PASSAGERS MILITAIRES ET MARINS	TOTAL GÉNÉRAL de la population incarcérée par prison et par sexe qui doit reproduire celui des col. 17 et 18 du tableau I « total des entrées » auquel il faut ajouter le total des présents au 31 décembre, col. 3 et 4 du même tableau I.		POPULATION MOYENNE par prison et par sexe.		NOMBRE MAXIMUM de détenus de chaque sexe que la prison a renfermés pendant l'année.		NOMBRE de DÉTENUS que peut contenir la prison.							
	Hommes. 41	Femmes. 42	Hommes. 43	Femmes. 44		Hommes. 46	Femmes. 47	Hommes. 49	Femmes. 50	Hommes. 51	Femmes. 52	Hommes. 53	Femmes. 54						
	TOTAL GÉNÉRAL DES DEUX SEXES													48					
MOSELLE.....	»	»	398	29	»	3.061	445	3.506	405	38	561	61	1.083	57					
BAS-RHIN.....	»	»	97	2	16	2.420	633	3.053	328	28	458	60	526	105					
HAUT-RHIN.....	»	»	71	11	11	1.576	246	1.822	294	26	372	43	547	100					
TOTAUX.....	»	»	566	42	27	7.057	1.324	8.381	1.027	92	1.391	164	2.156	262					
TOTAUX GÉNÉRAUX..	»		608		27	8.381		8.381	1.119		1.555		2.418						

TABLEAU N° III. — Renseignements sur

DÉPARTEMENTS	NATURE DES MALADIES ayant motivé pendant l'année l'entrée à l'infirmerie ou à l'hôpital.				JOURNÉES			
	AIGÜES		CHRONIQUES		D'INFIRMERIE		D'HÔPITAL	
	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.
	2	3	4	5	6	7	8	9
MOSELLE.....	145	1	64	»	3.184	22	6	»
BAS-RHIN.....	22	10	30	6	1.947	280	128	»
HAUT-RHIN.....	114	6	44	3	2.273	223	»	»
TOTAUX	2.1	17	138	9	7.404	525	134	»

l'état sanitaire pendant l'année 1921.

DÉCÉDÉS						NOMBRE DES MALADES présents au 31 décembre 1921.			
A L'INFIRMERIE DES PRISONS		SUICIDES		A L'HÔPITAL		A L'INFIRMERIE		A L'HÔPITAL	
Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.
10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
1	»	»	»	»	»	17	»	»	»
5	»	»	»	»	»	13	»	»	»
2	»	»	»	»	»	7	2	»	»
8	»	»	»	»	»	37	2	»	»

TABLEAU N° IV. — Renseignements

DÉPARTEMENTS 1	CAS D'ALIÉNATION MENTALE AVEC								
	INCULPÉS, prévenus, accusés.		DURÉE DE LA						
	Hommes et jeunes garçons. 2	Femmes et jeunes filles. 3	Dans les 15 premiers jours.		Plus de 15 jours à 1 mois.		Plus de 1 mois à 3 mois.		
			Hommes et jeunes garçons. 4	Femmes et jeunes filles. 5	Hommes et jeunes garçons. 6	Femmes et jeunes filles. 7	Hommes et jeunes garçons. 8	Femmes et jeunes filles. 9	
MOSELLE.....	5	»	»	»	»	»	»	»	»
BAS-RHIN.....	6	»	»	»	»	»	»	»	»
HAUT-RHIN.....	10	2	»	»	»	»	»	»	»
	21	2	»	»	»	»	»	»	»
TOTAUX.....	23								

sur les aliénés et les épileptiques.

OU SANS ÉPILEPSIE CONSTATÉS PENDANT L'ANNÉE																			CAS D'ÉPILEPSIE	
CONDAMNÉS DÉTENTION AU MOMENT DE LA CONSTATATION DE LA MALADIE																			sans	
Plus de 3 mois à 6 mois.			Plus de 6 mois à 1 an.			Plus de 1 an à 2 ans.			Plus de 2 ans.			TOTAL		ALIÉNATION MENTALE						
Hommes et jeunes garçons. 10	Femmes et jeunes filles. 11		Hommes et jeunes garçons. 12	Femmes et jeunes filles. 13		Hommes et jeunes garçons. 14	Femmes et jeunes filles. 15		Hommes et jeunes garçons. 16	Femmes et jeunes filles. 17		Hommes et jeunes garçons. 18	Femmes et jeunes filles. 19	Hommes et jeunes garçons. 20	Femmes et jeunes filles. 21					
»	»		»	»		»	»		»	»		5	»	»	»					
»	»		»	»		»	»		»	»		6	»	12	»					
»	»		»	»		»	»		»	»		10	2	5	»					
»	»		»	»		»	»		»	»		21	2	17	»					
»	»		»	»		»	»		»	»		23		17						

TABLEAU N° V. — Renseignements sur l'état disciplinaire pendant l'année 1921.

DÉPARTEMENTS	NATURE DES INFRACTIONS											PUNITIONS								NOMBRE D'INDIVIDUS en cellule de punition au 31 décembre.		NOMBRE D'INDIVIDUS PUNIS				ÉVASIONS					PEINES PRONONCÉES PAR LES TRIBUNAUX pour délits et crimes commis pendant la détention.															
	ACTES de violence.		IMMORALITÉ		REFUS de travail.		INFRACTIONS diverses.			TOTAL		CELLULE		PAIN SEC		AUTRES privations alimentaires.		AUTRES privations et réprimandes.		TOTAL	TOTAL	1 fois.			2 fois.		3 fois et plus.		TOTAL	TENTÉS	CONSOMMÉS		AMICTIVES ou infamantes.		CORRECTIONNELLES.		TOTAL									
	Hommes et j ^{rs} garçons.	Femmes et j ^{rs} filles.	Hommes et j ^{rs} garçons.	Femmes et j ^{rs} filles.	Hommes et j ^{rs} garçons.	Femmes et j ^{rs} filles.	Hommes et j ^{rs} garçons.	Femmes et j ^{rs} filles.	Hommes et j ^{rs} garçons.	Femmes et j ^{rs} filles.	Hommes et j ^{rs} garçons.	Femmes et j ^{rs} filles.	Hommes et j ^{rs} garçons.	Femmes et j ^{rs} filles.	Hommes et j ^{rs} garçons.	Femmes et j ^{rs} filles.	Hommes et j ^{rs} garçons.	Femmes et j ^{rs} filles.	1 fois.			2 fois.	3 fois et plus.	Evadés repris pendant l'année.	Evadés non repris au 31 décembre.	Amictives ou infamantes.	Correctionnelles.																			
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42					
MOSELLE.....	7	»	»	»	16	2	396	8	419	10	272	6	61	3	»	»	86	1	419	10	3	»	321	10	25	»	16	»	362	10	»	»	»	»	5	»	»	»	»	»	»	»	»			
BAS-RHIN.....	14	1	»	3	7	3	768	23	789	30	113	18	485	6	42	1	149	5	789	30	2	2	540	29	51	»	48	»	639	29	1	»	2	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
HAUT-RHIN.....	»	»	»	»	2	»	416	4	418	4	35	»	184	3	31	»	168	1	418	4	2	»	147	4	51	»	23	»	223	4	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
TOTAUX	21	1	»	3	25	5	1.580	35	1.625	44	420	24	730	12	73	1	803	7	46	44	7	2	1.008	43	127	»	87	»	1.224	43	1	»	2	»	6	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	

TABLEAU N° VI. — Résultats de l'Enseignement. — Bibliothèques.

DÉPARTEMENTS	RÉSULTATS DE L'ENSEIGNEMENT PENDANT L'ANNÉE																	BIBLIOTHÈQUES																		
	PRÉSENTS à l'école au 31 décembre 1920.		ADMISSIONS pendant l'année.		TOTAL		SORTIES		RESTE au 31 décembre 1921.		ILLETTRÉS					SACHANT LIRE					SACHANT LIRE ET ÉCRIRE				POSSEDANT UNE INSTRUCTION PLUS DÉVELOPPÉE		BIBLIOTHÈQUES									
											AYANT APPRIS à lire.		Ayant fait quelques progrès.			N'ayant pas fait de progrès.		AYANT APPRIS à lire.		à écrire et à calculer.		Ayant fait quelques progrès.		N'ayant pas fait de progrès.		AYANT FAIT DES PROGRÈS		N'ayant pas fait de progrès.		BIBLIOTHÈQUES						
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36
MOSELLE.....	12	»	46	»	58	»	52	»	6	»	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	12	»	9	»	35	»	»	»	»	»	»	»	1.569	8.920
BAS-RHIN.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3.456	11.519
HAUT-RHIN.....	41	5	22	»	63	5	38	5	25	»	23	3	29	2	»	»	1	»	»	»	10	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2.288	11.993
TOTAUX.....	53	5	68	»	121	5	90	5	31	»	23	3	29	2	2	»	1	»	»	»	10	»	12	»	9	»	34	»	»	»	»	»	»	»	7.333	32.432

NOTA. — L'école n'a fonctionné, que dans les maisons d'arrêt de Metz et de Mulhouse.

**TABLEAU N° VII. — Industries exercées. —
Journées de travail et produit du travail pendant l'année 1921.**

INDUSTRIES	MOSELLE		BAS-RHIN		HAUT-RHIN		TOTAL PENDANT L'ANNÉE	
	JOURNÉES de travail.	PRODUIT du travail.	JOURNÉES de travail.	PRODUIT du travail.	JOURNÉES de travail.	PRODUIT du travail.	JOURNÉES de travail.	PRODUIT du travail.
	1	2	3	4	5	6	7	8
		fr. c.		fr. c.		fr. c.		fr. c.
Service intérieur, bâtiments, mobilier.....	18.912	27.116 37	15.800	23.862 »	14.252	17.529 30	48.964	68.507 67
Agrafes, Aiguilles, Epingles, Chaines, Cha- pelets, Perles.....	3.042	5.049 30	»	»	»	»	3.042	5.049 30
Brosserie, Plumeaux, Balais.....	»	»	»	»	3.498	7.565 56	3.498	7.565 56
Cardage, Etope, Epluchage, Triage de laine coton, crin, chiffons.....	»	»	»	»	5.063	10.105 50	5.063	10.105 50
Couronnes mortuaires.....	»	»	»	»	1.572	4.650 74	1.572	4.650 74
Copies, Bandes d'adresses.....	»	»	26	72 50	»	»	26	72 50
Corderie, Filets, Emouchettes.....	»	»	259	518 »	»	»	259	518
Cordonnerie.....	»	»	18	45 »	2.844	8.365 99	2.862	8.410 99
Corroierie, vieux cuirs.....	9.390	37.954 70	»	»	»	»	9.390	37.954 70
Couture, Lingerie, Racommodage de sacs..	438	657	»	»	989	3.156 95	1.427	3.813 95
Découpage de papier, sacs en papier, pliage d'imprimés.....	15.689	20.903 84	24.484	50.539 61	7.201	13.441 76	47.374	84.885 21
Menuiserie, caisses en bois.....	»	»	16.682	52.342 78	2.574	»	16.682	52.342 78
Sciage de bois.....	»	»	»	»	»	9.226 20	2.574	9.226 20
Ouvrages en fer et en fil de fer, Jouets en métal.....	»	»	227	1.120 49	1.950	2.289 50	2.177	3.409 99
Tailleurs.....	»	»	49	122 50	»	»	49	122 50
Tissage de fibre de cocotier.....	»	»	7.308	23.329 16	»	»	7.308	23.329 16
Travaux agricoles.....	22.765	84.888 23	4.532	22.508 94	»	»	27.297	107.375 17
Tresses de paille, tapis.....	»	»	»	»	6.904	21.850 85	6.904	21.850 85
Triage de légumes.....	14.921	17.346 56	1.328	2.348 90	»	»	16.249	19.695 46
Vannerie, Pelage d'osier.....	5.088	11.547 89	180	760 46	4.170	14.059 34	9.438	26.367 69
Travaux divers.....	3.069	11.376 65	1.029	2.700 46	6.308	21.147 32	10.406	35.224 43
TOTAUX des journées de travail...	93.314		71.922		57.325		222.561	
TOTAUX des produits du travail...		216.820 54		180.268 80		133.399 01		530.478 35

TABLEAU N° VIII

REPARTITION DU PRODUIT DU TRAVAIL

PENDANT L'ANNÉE 1921

NOMBRE DES TRAVAILLEURS ET DES INOCCUPÉS

AU 31 DECEMBRE 1921

TABLEAU N° VIII. — Répartition du produit du travail pendant l'année

DÉPARTEMENTS	NOMBRE DE JOURNÉES de travail.		NOMBRE MOYEN des détenus occupés pendant l'année dans les prisons du département.		NOMBRE DES DÉTENUS OCCUPÉS AU 31 DÉCEMBRE 1921						NOMBRE des INOCCUPÉS au 31 décembre.		PRODUIT DU TRAVAIL (GRATIFICATIONS COMPRIS)			
	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Prévenus, accusés, condamnés en appel ou en pourvoi.				Condamnés.		Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.		
					Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.						
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15		
MOSELLE.....	87.204	6.110	376	26	131	13	265	16	396	29	22	1	209.098 62	7.721 92		
BAS-RHIN.....	67.230	4.692	294	30	72	1	193	31	265	32	72	5	174.614 47	5.654 33		
HAUT-RHIN.....	53.493	3.832	178	13	64	10	174	9	238	19	38	12	128.909 01	4.480 »		
TOTAUX.....	207.927	14.634	848	69	267	24	632	56	899	80	132	18	512.622 10	17.856 25		
	222.561														530.478 35	

1921. — Nombre des travailleurs et des inoccupés au 31 décembre 1921.

PRODUIT PAR JOURNÉE de travail.			MOYENNE DU PRODUIT DU TRAVAIL par journée de détention.			RÉPARTITION DU PRODUIT DU TRAVAIL					GRATIFICATIONS POUR LE TRAVAIL		
Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Moyenne générale pour les deux sexes.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Moyenne générale pour les deux sexes.	AU TRÉSOR	A L'ENTREPRENEUR		A LA RÉGIE		TOTAL	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.
							Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.			
16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
2 40	1 26	2 32	1 69	0 73	1 62	153.594 22	»	11.138 50	49.750 70	2.337 12	216.820 54	196 »	»
2 60	1 20	2 50	1 67	0 58	1 57	133.976 82	«	78 10	44.371 38	1.842 50	180.268 80	3.780 »	665 »
2 22	1 19	2 33	1 59	0 62	1 50	102.548 13	»	»	29.660 78	1.180 10	133.389 01	»	»
2 47	1 12	2 38	1 65	0 64	1 58	390.119 17	»	11.216 60	123.782 86	5.359 72	530.478 35	3.946 »	665 »

